

COORDINATION TERRITORIALE DES PARCOURS DE SOINS URGENTS ET NON PROGRAMMÉS

Optimiser le parcours patient afin de prévenir les tensions dans les services d'urgences

Murielle Brice, Mickaël Chaffotte, Alain Desbouchages, Marion Lledos-Roussel
- Observatoire régional des Urgences Occitanie

OBJECTIFS

- Fluidifier les parcours hospitaliers urgents et non programmés de l'amont à l'aval
- Soutenir la mise en place du bed management dans les établissements et les outiller pour un meilleur lien intra-extra
- Faciliter les entrées directes en hospitalisation
- Ouvrir l'hôpital à la médecine de ville
- Accompagner les délégations départementales de l'ARS et les établissements dans la gestion et l'adaptation de l'offre hospitalière notamment en situation sanitaire tendue ou de crise

MÉTHODE

- 12 coordonnateurs territoriaux répartis sur l'ensemble des départements de la région et un coordonnateur régional ont été recrutés par l'ORU Occitanie.
- Une Charte qui renforce les attendus des établissements en matière de Bed management
- Un applicatif de recherche de place d'hospitalisation non programmée en MCO (Via-trajectoire hospitalisation non programmée)
- Un dispositif harmonisé sur l'ensemble de la Région, déployé par l'ARS Occitanie avec le soutien de l'Observatoire Régional des Urgences.
- Le terrain : établissements de premiers et seconds recours-Privé-Public-Médecine de ville-acteurs de la coordination
- L'indice de maturité : un outil d'auto-évaluation en matière de gestion interne des lits à destination des établissements sièges de services d'urgences

RÉSULTATS

- Des tensions hospitalières anticipées (taux de fermetures des lits, fermetures des services d'urgences, tension RH, ...)
- Des situations bloquantes des parcours de soins résolues (coordination établissements MCO/HAD/SMR/EHPAD sur un territoire).
- Réalisation de projets de fluidification des parcours à court, moyen et plus long terme adaptés à chaque problématique territoriale (Projet parcours patient sans appui avant chirurgie et/ou rééducation, accès direct SMR de la ville ou des SU...)

3 coordonnateurs par secteur géographique au sein de la **région Occitanie** (13 départements)



RÉSUMÉ/CONCLUSION

Issu de recommandations nationales (Ségur de la Santé, pacte de refondation des urgences) et d'expériences modélisantes lancées par les acteurs de santé de terrain durant la crise sanitaire, c'est un dispositif concret, pragmatique, basé sur les besoins métiers. Il est évalué par l'ANAP pour mesurer le service rendu, la satisfaction et l'efficacité.

Ce dispositif est renforcé par l'instruction DGOS du 26 juin 2023 relative à la mise en place de plans territoriaux pour fluidifier les parcours d'aval des urgences.